



## Comité interministériel pour la coopération au développement

### Procès-verbal de la réunion du 7 mai 2009

#### Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Environnement	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
HEINRICH Georges	Finances	Excusé
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	Excusé
KNEBELER Jean-Claude	Economie	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	Excusée
MAES Olivier	MAE	Excusé
OLINGER Jean	IGF	Excusé
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	

## **1. Approbation de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour proposé est approuvé. Sous « Divers », le MAE présentera une publication sur l'appui budgétaire.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 février 2009**

Le procès-verbal est approuvé.

## **3. Déclaration sur la politique de coopération au développement 2009 : analyse et échanges**

Dans sa déclaration devant la Chambre des députés (ChD), le ministre Schiltz a évoqué dix pistes pour l'avenir de la Coopération luxembourgeoise (pp. 7 à 13).

1) Maintien du rôle international que joue la Coopération luxembourgeoise et qui en fait une des principales cartes de visite de la politique étrangère luxembourgeoise.

2) Maintien de l'objectif d'une APD de 1% du RNB.

3) Renforcement des fondements stratégiques de la politique de coopération luxembourgeoise. Si les fondements de la politique de coopération se trouvent entre autres dans le programme gouvernemental, l'état de la nation, la déclaration annuelle sur la politique de coopération, le rapport annuel, les échanges dans la commission des affaires étrangères de la ChD, etc., il manque un lien entre ces références et les Programmes indicatifs de coopération qui sont négociés avec les pays partenaires. C'est notamment pour cette raison que le MAE a préparé en collaboration avec Lux-Development des documents stratégiques sectoriels.

4) Systématisation de la cohérence des politiques.

- Les aspects de l'approche 3D de la politique étrangère luxembourgeoise – diplomatique, développement, défense – doivent continuer de se renforcer mutuellement.
- Continuer l'implication dans les questions environnementales.
- La microfinance pourrait servir de modèle pour rapprocher de nouveaux domaines, comme notamment les télécommunications, de la coopération au développement.

5) Poursuite de l'approche partenariale, qui est une constante de la politique de coopération au développement luxembourgeoise.

6) Maintien de la priorité donnée aux secteurs sociaux de base. Un volet microfinance pourrait y être ajouté pour renforcer leur essor. Dans le même ordre d'idées, le domaine des télécommunications pourrait être appelé à jouer un rôle important.

7) Changement dans la continuité dans le choix des pays « cible ». Depuis 1997, le nombre des pays partenaires a été réduit au nombre de 10. Durant cette même période, l'APD a doublé, mais il ne serait pas souhaitable d'éparpiller les efforts. L'indice du développement humain du PNUD devrait continuer à guider le choix des pays partenaires, mais une ouverture géographique est possible en renforçant l'approche régionale, notamment en Afrique de l'Ouest, p.ex. par le biais de l'UEMOA ou du Club du Sahel. (Un programme microfinance permet déjà p.ex. de couvrir d'un seul coup les 8 Etats de l'UEMOA.)

Les considérations au sujet des Etats fragiles que le CAD a introduites dans le débat sont suivies avec beaucoup d'intérêt étant donné la proximité géographique entre nos partenaires actuels et les Etats fragiles en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, etc.)

8) Intégration de nouveaux acteurs. Il s'agit notamment des communes de la part desquelles émane une forte demande. La réforme territoriale prévoit la possibilité d'organiser au niveau communal des activités de coopération au développement qui s'orientent d'après la politique gouvernementale.

9) Engagement continu du Luxembourg pour faire entendre la voix des pays en développement, respectivement s'en faire l'avocat.

10) Implication dans le débat scientifique (académique) concernant le développement. Les questions liées p.ex. au changement climatique et plus récemment à la crise financière et économique globale requièrent un débat plus large que le seul débat politique. Les 25 années d'expérience de la Coopération luxembourgeoise lui donnent le droit de s'exprimer également dans le débat international.

Le débat à la ChD n'a pas donné lieu à des divergences de vues sur ces orientations.

Revenant sur la question des secteurs de concentration, le Ministère des Finances estime que leur nombre est assez élevé. Le MAE précise que les secteurs sociaux de base constituent le socle de l'intervention mais qu'ils sont choisis en partenariat avec le pays concerné et qu'il faut également tenir compte du niveau de développement et des spécificités du pays en question. À titre d'exemples, il y a une intervention dans le domaine des finances au Laos et en Mongolie en raison d'une forte demande de ces pays, alors qu'en Afrique de l'Ouest, la microfinance, qui est une des priorités de l'UEMOA, est utilisée pour faciliter les activités professionnelles indépendantes. Le MAE veille à ce que les efforts ne s'éparpillent pas sur un nombre trop important de secteurs dans un pays (max. 2 à 3). Alternativement, une coopération déléguée peut être envisagée.

Le MAE et le Ministère des Finances s'accordent à dire que le domaine des finances constitue un « know-how » luxembourgeois qui devra jouer un rôle important dans le renforcement des capacités. A remarquer qu'il serait d'ailleurs

utile de développer également une stratégie en matière de renforcement des capacités.

#### 4. Divers

##### Nouvelles modalités de l'aide

Afin de répondre à certaines critiques adressées à la Coopération luxembourgeoise par le CAD et la Commission européenne, le Ministre Schiltz et Monsieur Bichler ont publié une réflexion intitulée « Qui a peur de l'appui budgétaire ? » au sujet des nouvelles modalités de l'aide.

Les auteurs souhaitent souligner que l'aide budgétaire n'est pas une obligation. En analysant les principales références internationales en matière de nouvelles modalités de l'aide, on constatera que l'appui budgétaire ne constitue pas la modalité principale. Ainsi, la Déclaration de Paris insiste prioritairement sur une utilisation plus appuyée des systèmes nationaux, mais ne pousse pas à l'appui budgétaire. Le Consensus européen traite davantage de l'appui budgétaire, mais de façon nuancée. Le Programme d'Action d'Accra apporte en quelque sorte un *renversement de la charge de la preuve*, en demandant aux donateurs d'expliquer pourquoi ils ne recourent pas aux nouvelles modalités de l'aide, sans toutefois faire une allusion directe à l'appui budgétaire.

Au niveau des partenaires du Luxembourg, l'acuité de la question varie selon le pays. À ce jour le Cap Vert n'a p.ex. jamais sollicité d'appui budgétaire, mais la question pourrait être discutée à l'occasion des négociations sur le PIC3. Le Burkina Faso par contre est demandeur et dispose de mécanismes en place que le Luxembourg suit avec intérêt en tant qu'observateur. Au Vietnam, l'appui budgétaire est très répandu, mais cette voie réduirait fortement la visibilité du Luxembourg. Au Nicaragua, où le précédent gouvernement s'était engagé sur la voie de l'appui budgétaire, l'alternance politique a entraîné un arrêt assez net de ces efforts.

Si le Luxembourg ne met pas à l'heure actuelle en pratique un appui budgétaire général, il faut par contre remarquer que le Luxembourg recourt déjà à des mécanismes/systèmes nationaux à travers des « basket funds » ou fournit un appui sectoriel où la responsabilité de l'exécution revient au partenaire. C'est le cas au Mali et au Sénégal, et même au Nicaragua (secteur du tourisme). Au Vietnam, le Luxembourg contribue à organiser avec la Commission européenne l'appui budgétaire sectoriel dans le secteur de la santé.

**Document(s) distribué(s)<sup>1</sup> :**

Par le MAE :

- Deklaratioun vum Minister Jean-Louis Schiltz iwwert d'Lëtzebuenger Entwécklungspolitik (Chambre des députés – 25 Mäerz 2009)
- Jean-Louis Schiltz / Marc Bichler, Qui a peur de l'appui budgétaire ?, Document de réflexion No. 88, ECDPM, mars 2009

---

<sup>1</sup> Une copie des documents est disponible sur le site du CID < <http://www.mae.lu/fr/Site-MAE/Cooperation-et-action-humanitaire/Comite-interministeriel-sur-la-cooperation-au-developpement> >